ALTERNATIVE Police

47-49 avenue Simon BOLIVAR 75019 PARIS
0180496684
secretariat@alternativepn.fr
www.alternativepn.fr

Simplement différent !

Paris, le 6 juillet 2018

Communiqué de presse

Deux policiers agressés hors service

Alternative Police exige des sanctions exemplaires !

Mercredi 4 juillet 2018, en soirée, un couple de fonctionnaires de police qui récupérait leur enfant au domicile de sa nourrice à Othis (77), a été pris à partie puis lâchement agressé par deux individus, sous les yeux de leur enfant, âgé de 3 ans.

D'après les premières informations, les deux individus sont identifiés. Il s'agirait de deux frères déjà connus des services polices qui se sont vengés suite à une interpellation consécutive à une intervention à laquelle a participé la femme de ce couple et qui exerce ses fonctions au commissariat d'Aulnay-sous-Bois (93).

Alternative Police CFDT exprime sa colère et sa profonde indignation face à cet acte de lâcheté, un acte de défiance vis-à-vis de notre République et dont les policiers font partie des plus dévoués garants.

Alternative Police CFDT affirme qu'il ne s'agit pas d'un acte isolé. D'autres agressions de ce type, non médiatisées, ont lieu à l'encontre de fonctionnaires en repos. Menaces, agressions verbales, actes de vandalisme et violences physiques : les policiers en sont malheureusement de plus en plus fréquemment victimes.

Alternative Police CFDT exige que ces actes odieux soient sévèrement réprimés par la justice. Qu'ils soient perpétrés contre les policiers ou plus globalement contre les gendarmes, magistrats, douaniers, surveillants pénitentiaires, policiers municipaux, agents de l'éducation nationale ou encore les agents hospitaliers, la sanction de la République doit être exemplaire et avec la plus grande intransigeance quelle que soit l'activité professionnelle d'un agent de l'Etat, que ce soit à l'occasion de leurs fonctions ou celui de leur vie privée.

Alternative Police CFDT souhaite un prompt rétablissement à ses deux collègues et souhaite que toutes les mesures d'accompagnement soient mises en œuvre afin qu'elles puissent, ainsi que pour leur enfant, panser au mieux le traumatisme que peut générer ce genre d'agression.